

Approuvé
le 16 mars 2017

Exécutoire
le 18 mars 2017

Règlement

Annexes

5.7. Bois ou forêts relevant du régime forestier

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

QUIMPER

quimper.bzh

AGIR POUR SA VI(LL)E

Les bois et forêts relevant du régime forestier

- l'Office National des Forêts gère sur le territoire de la commune de Quimper près de 70 hectares de terrains boisés placés sous régime forestier:
 - la forêt départementale de Toulven:20,1039ha
 - la forêt départementale de Stangala et Stang-Luzigou:40,1039ha
 - la forêt de Kernizy : 7,9774ha appartenant à la ville de Quimper (périmètre de protection du captage d'eau de Kernizy)